

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 16 FEVRIER 2010

19^{ème} réunion

L'an deux mil dix et le 16 Février, le Conseil Municipal de la Commune de Châtel-Guyon s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Frédéric BONNICHON, Maire.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, désigne Monsieur Dominique RAVEL, secrétaire de séance, qui procède à l'appel.

Monsieur le Maire soumet, à l'approbation du Conseil Municipal, le compte-rendu de la réunion du 15 Décembre 2010, qui est adopté à l'unanimité, après que Madame Anna MIGNOT ait apporté la correction suivante : En ce qui concerne le tarif des séjours aux sports d'hiver : « Les tarifs sont peu élevés mais identiques pour tous, aussi la mise en place d'un quotient familial est suggérée ».

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente réunion qui est le suivant :

FINANCES

- Création de deux budgets annexes (sources thermales, photovoltaïque)
- Budget 2010 – Taux d'imposition
- Demande de subvention pour l'acquisition de matériel de déneigement
- Nouveau bail du Presbytère – Autorisation de signature
- Tarifs municipaux : location gymnases, droit de stationnement des camping-cars, droits d'occupation de trottoirs et terrasses

INTERCOMMUNALITE

- EPF-SMAF : Adhésion de Communes
- SIEG : modification des statuts

PERSONNEL COMMUNAL

- Création de cadres d'emplois
- Service de la Police Municipale : création d'un emploi de brigadier de police municipale – régime indemnitaire - convention avec la Police Nationale
- Création d'emplois saisonniers
- Accueil d'un stagiaire
- Astreintes du personnel

CULTURE – ANIMATION

- Association Jazz aux Sources : Désignation de représentants du Conseil Municipal – Subvention

QUESTIONS DIVERSES

- Informations diverses

DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

RAPPORT N° 1 : CREATION DE DEUX BUDGETS ANNEXES A CARACTERE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

1. Budget annexe pour l'exploitation des sources thermales.

A la suite de l'acquisition, par la Commune, des sources thermales, Monsieur le Maire propose la mise en place d'un budget annexe qui permettra d'isoler du budget de la Commune les opérations comptables relatives à leur exploitation : investissements, emprunts, annuités d'emprunts, loyer versé par la SEM, charges d'entretien. Monsieur le Maire précise que les travaux, financés par un emprunt remboursable à partir de 2011, doivent être entrepris, à la demande de la DDASS.

2. Budget annexe Photovoltaïque.

Un projet de solution photovoltaïque va être étudié qui peut se traduire dans un 1^{er} temps par l'aménagement de la toiture d'un bâtiment communal.

Compte-tenu du caractère industriel et commercial de cette opération, puisque la commune revendra de l'énergie, il convient de mettre en place un budget annexe afin d'individualiser les opérations comptables correspondant à cette exploitation.

Ce projet, dont Madame Nathalie ABELARD et Monsieur Serge BRIOT sont en charge, a pour objectif la réalisation d'économies d'énergie à partir de l'aménagement de toitures de bâtiments communaux. Deux options sont envisagées : soit la location de toitures à un exploitant privé, qui investit et exploite, soit la réalisation de l'investissement par la commune qui exploitera, le remboursement des emprunts étant équilibré par la revente de l'électricité à EDF.

Un premier projet concerne la toiture du garage municipal, la mise en place de la solution photovoltaïque pouvant être étendue, dans un deuxième temps, au bâtiment qui abrite les serres municipales.

Madame Claudine BELOT demandant s'il a été procédé à une estimation financière de ces investissements, Monsieur le Maire précise que la décision de créer un budget annexe constitue seulement la mise en place d'un cadre administratif, le projet sera ensuite soumis à la commission environnement puis au Conseil Municipal lorsqu'il sera finalisé.

Madame Anna MIGNOT demandant si les démarches ont été engagées auprès de structures qui gèrent ce type de ressources, Monsieur Serge BRIOT l'informe que des informations ont été sollicitées auprès de l'ADUHME : 1 toiture de 400 m² peut générer une recette de 2.400 € par an, le taux de rachat de l'électricité étant fixé à 0,50 €/Kwh, la durée moyenne des panneaux étant fixée à 25 ans.

Madame Anna MIGNOT suggère qu'à l'achèvement de l'amortissement des investissements, la recette de vente de l'énergie soit affectée à l'environnement.

Madame Brigitte LICHERON émettant une réserve par rapport au prix d'achat de l'énergie par EDF, Monsieur le Maire précise que le tarif de 0,50 €/Kwh sera garanti durant 20 ans pour les contrats souscrits avant 2011.

Concernant les travaux proprement dits, deux alternatives sont à envisager : soit poser les panneaux sur le toit actuel, soit remplaçant la couverture actuelle en fibrociment par des panneaux photovoltaïques posés sur la charpente.

↳ A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la création des deux budgets annexes susvisés qui seront assujettis à la TVA.

RAPPORT N° 2 : BUDGET PRIMITIF 2010 - DEFINITION ET VOTE DES DOCUMENTS BUDGETAIRES

Monsieur le Maire expose que :

Le budget des Communes inclut deux sections :

- La section de fonctionnement
- La section d'investissement

BUDGET PRINCIPAL

*** La section de fonctionnement**

Les dépenses sont constituées par :

- Les charges à caractère général (électricité, carburant, combustible, petits achats et fournitures, entretien de bâtiments, voirie, espaces verts, véhicules, contrats, prestations)
- Les dépenses afférentes au personnel
- Les charges de gestion courante (subventions aux associations, participations obligatoires à divers organismes extérieurs)
- Les opérations d'ordre entre sections (amortissements, cessions)
- Les charges financières (intérêts des emprunts)
- Les amortissements

Les recettes sont procurées par :

- Les atténuations de charges (remboursements des congés de maladie du personnel)
- Les produits des services (droits d'entrée piscine, marché, restauration scolaire, horodateurs, taxes funéraires)
- La mise à disposition des services du personnel, rémunéré par le budget principal
- Les revenus des locations (terrains annexes, immeubles, salles communales)
- Les opérations d'ordre entre sections (travaux en régie)
- Les dotations et participations (Dotation globale de fonctionnement, de péréquation)
- L'attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire
- Les taxes additionnelles sur les droits de mutation
- Les contributions directes : Taxe d'Habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti

*** La section d'investissement inclut :**

En dépenses :

- Le remboursement du Capital des emprunts
- Les investissements : (acquisition, constructions de bâtiments, aménagements de voirie, espaces, ...)

En recettes :

- Les fonds de compensation de la TVA
- La Taxe Locale d'Équipement
- Les cessions de biens

- Les amortissements
- Les subventions aux opérations d'investissements
- Les emprunts
- L'autofinancement

Le principe de l'équilibre budgétaire est le suivant :

L'écart positif entre les recettes et les dépenses « l'épargne brute » est affecté au remboursement du capital de la dette, le solde « l'épargne disponible » permettant de financer d'autres dépenses d'investissement.

Les recettes de fonctionnement doivent donc équilibrer :

- 1°) Les dépenses de fonctionnement
- 2°) Le remboursement du capital des emprunts (inscrit à la section d'investissement)
- 3°) L'autofinancement d'une partie du coût des investissements

Le remboursement du capital des emprunts peut, toutefois, être partiellement financé par les recettes d'investissement suivantes :

- Taxe Locale d'Équipement
- Fond de compensation de la TVA (FCTVA)
- Cession de biens
- Amortissements

BUDGETS ANNEXES

Il est obligatoire, pour les Communes, de voter, parallèlement au budget principal, les budgets annexes suivants : Eau, Assainissement (régis par la comptabilité M49 car ce sont des budgets à caractère industriel et commercial autonomes, non équilibrés par des subventions du budget principal qui, lui, est régi par la comptabilité M14)

D'autres budgets peuvent être votés, leur intérêt étant d'assurer la transparence de services spécifiques tels à Châtel-Guyon que : la structure multi-accueil (comptabilité M14) le service Accueil Jeunes (comptabilité M14) le service Animation Culture (comptabilité M4) le Camping (comptabilité M4) la Navette (comptabilité M43) un budget annexe devant être obligatoirement créé pour l'exploitation en régie d'un service de transport.

Ces budgets peuvent être équilibrés par des subventions du budget principal.

Cette année, le Conseil Municipal décide de créer deux budgets annexes supplémentaires :

- l'un individualisant les opérations relatives aux Sources Thermales.
- le second individualisant les opérations relatives à la solution photovoltaïque qu'il est envisagé de mettre en place au cours de l'année 2010.

Monsieur le Maire attire l'attention sur le fait que les principes généraux de ce budget primitif sont ceux évoqués lors de la présentation du Débat d'Orientation Budgétaire.

Il ajoute qu'après l'examen et le vote du budget de la Commune et des budgets annexes, le Conseil Municipal aura à se prononcer sur les taux d'imposition. Concernant ces taux, il est proposé de reconduire les taux applicables en 2009.

Avant de présenter la proposition budgétaire, Monsieur le Maire rappelle les principales actions menées en 2009 et expose les orientations proposées pour 2010.

2009 : INVESTISSEMENTS ET NOUVELLES PRATIQUES

De nombreux investissements

- Rachat officiel des Sources et des Thermes et participation à la SEML Châtel Action Thermale
- Rachat du Théâtre
- Réhabilitation des boutiques du Parc et adaptation à la rhumatologie.
- Travaux réalisés par la SEML avec le soutien financier de l'Etat
- Lancement de nombreuses études gratuites ou financées par des partenaires (Sourciers, MIATA...)
- Travaux dans les écoles (toiture et équipement)
- Courts de tennis
- Réfection et sécurisation route de Mozac et éclairage public
- Sécurisation de l'accès à la vallée de Sans Souci...
- Signalisation, ralentisseur et nouvelle signalisation rue Pasteur
- Voirie: chemin des Poiriers, chemin des muriers, impasse des Vergers creux, réfection de la façade arrière de la Mairie, remise en Etat d'un appartement de la Poste, curage du bassin de dessablage en amont du plan d'eau ...

Des pratiques en évolution

- Première année de mise en place de la Comptabilité analytique
- Meilleure prise en compte de l'environnement (fleurissement, produits d'entretien, éclairage public...)
- Personnel municipal: évolution dans les notations, responsabilisation des chefs de services
- Réalisation du diagnostic Handicap
- Mise en place du CMJ
- Cérémonie de Citoyenneté
- Restauration: Baisse des prix de la cantine de 10%
- Action sociale: déménagement de la banque alimentaire, événements collectifs et soutiens individuels

2009 : LOGIQUE EVENEMENTIELLE

Logique événementielle pour dynamiser la station

- Musical'O à la piscine.
- Foire d'automne.
- Jazz aux Sources, reconnu comme événement d'envergure départementale.
- Boutiques du parc : 80 artistes.
- Balade au Pays des Livres.
- Concours de vitrines.
- Tour de France cycliste.
- Championnat de France cycliste cadets.
- Semaine du Développement Durable.
- Trial Roc du Diable.
- Décorations et événements de Noël.
- Etc...

BUDGET 2010

Les Grands Principes

- Un endettement stable

- Un niveau de service public en hausse: + d'activités pour les jeunes, pour les anciens, une police municipale, une politique environnementale affirmée...
- Des effectifs globalement stables
- Objectif- hausse des taux d'imposition: Zéro%

2010 : BUDGET PAR THEMES – LES IMPULSIONS ET LES ACTIONS

Action Sociale: Marie CACERES

- Investissements dans l'informatique (crèche, CCAS)
- Travaux de sécurisation de la crèche
- Semaine bleue en préparation
- Réflexion sur les transferts à VSV

Economie, tourisme et thermalisme: Danielle FAURE-IMBERT

- Panneaux d'entrée de ville
- Etude préalable pour la réhabilitation du théâtre
- Développement de la SEM (budget SEM)
- Sources: équipement des nouveaux forages
- Dynamique commerciale
- Relance du Marché
- Colloques médicaux

Sécurité, circulation: Ramon GARCIA

- Signalisation
- Columbarium de St Hippolyte
- Réflexion sur l'agrandissement du cimetière de Châtel
- Ralentisseurs ...
- Création d'une Police Municipale
- Plan de circulation

Culture animation: Louis LEVADOUX-GILLET

- + 100 manifestations réalisées par la Mairie
- Tête d'affiche à Jazz aux Sources: SANSEVERINO
- Nouvelles animations: Piano à Riom, Dimanche du Piéton 2010, ...
- Climatisation de la salle Fayolle

Sport-Jeunesse-Vie scolaire: Lionel CHAUVIN

- Événementiels sportifs
- Cafétéria de l'école
- Informatique
- Conseil Municipal des Jeunes
- Amélioration des infrastructures

Eau-Environnement: Nathalie ABELARD

- Fleurissement et décorations
- Matériel espaces verts
- Mobilier urbain
- Le lancement de l'Agenda 21
- Eaux et assainissement: pluvial du Pâtural + remplacement du collecteur aval
- Semaine du Développement Durable
- Etude panneaux Photovoltaïques

Urbanisme – Travaux: Jean-Louis FOURNET-FAYARD

- Plan Local d'Urbanisme
- ZPPAUP (avis favorable CRPS prochainement notifié)
- Solde route de Mozac
- Création d'une aire de lavage au garage des Services Techniques
- Pavés du Parc des Gunchères
- Mise en conformité des bornes (la Mouniaude)
- 2^{ème} tranche rue de Sans Souci
- Divers voirie

Personnel municipal et éclairage: Serge BRIOT

- Eclairage public (maintenance, diminution de puissance...)
- Gestion du personnel (titularisation, augmentation du budget formation...)

LE DOCUMENT COMPTABLE SUIVANT EST PRESENTE AU CONSEIL MUNICIPAL :

Monsieur Franck POMMIER commente ainsi le présent exposé :

Bien que le compte administratif de 2009 ne soit pas encore validé, il est finalisé et les prévisions de la section de fonctionnement du budget primitif, en recettes et en dépenses, prennent pour base les résultats de ce compte administratif. Les principales constatations sont les suivantes : bien que les taux communaux des 3 taxes ne subissent pas de hausse, les bases sont réévaluées induisant une légère hausse de recettes fiscales, le produit des jeux aux Casino baisse, compensé par une aide du Casino au niveau des animations, prévue par le contrat de délégation de service public en vigueur depuis le 1^{er} Novembre 2009. La dotation globale de fonctionnement accuse une légère baisse, l'estimation du produit des services communaux également, par mesure de prudence, la recette de la piscine ayant été particulièrement élevée en 2009.

Monsieur Thierry VIDAL, qui s'enquiert de l'augmentation de l'assiette fiscale, est informé par Monsieur le Maire qu'elle subira l'accroissement de la masse imposable induite par des nouvelles constructions ou les transformations d'hôtels en appartements.

Madame Anna MIGNOT demandant si l'assiette est basée sur l'augmentation de la taxe d'habitation, Monsieur le maire l'informe qu'elle est basée sur les 3 taxes, la logique étant qu'un accroissement de la population de la Commune augmente l'assiette donc le produit fiscal, mais induit par ailleurs des charges nouvelles pour la Commune au niveau des besoins en structures telles que les écoles ou les crèches.

Madame Anna MIGNOT est, d'autre part, avisée, en réponse à sa question, que l'implantation avoisinera 1,9% en 2010 contre 2,3% en 2009.

Il est aussi rappelé à Madame Anna MIGNOT qui sollicite des renseignements sur le produit de la Taxe Professionnelle, que celle-ci est perçue par les Communauté de Communes Volvic Sources et Volcans et reversée aux Communes, en prenant pour base son montant lors de la constitution de la structure intercommunale, soit environ 600.000 € pour notre Commune.

Monsieur Franck POMMIER poursuit son exposé :

Le principal poste de dépenses, légèrement supérieur à 50% du budget du fonctionnement, est celui des charges de personnel. La globalité des participations aux budgets annexes est en hausse : CCAS (en 2009, il restait un excédent des années précédentes) Structure Multi accueil (en raison du remplacement de congés de maternité), animation (en fait, budget constant, mais dépenses réparties différemment entre plusieurs budgets) accueil jeunes (participation à des manifestations sportives, camps de vacances, plus nombreux qu'en 2009).

Les cotisations obligatoires à des organismes de services se sont accrues : SDIS, SIAD... Globalement, le crédit affecté aux subventions aux associations a augmenté, avec notamment la participation à l'Association Jazz aux Sources, les crédits affectés à ce festival étant antérieurement affectés différemment.

A la section d'investissement, la recette provenant du fond de compensation de la TVA (67.000 €uros) est inférieure à celle de 2009 : 243994 €uros. En 2011, cette recette avoisinera 100.000 €uros.

Le remboursement du capital de la dette s'élevant à 445.000 €uros, l'emprunt contracté en 2010 ne dépassera pas 450.000 €uros. La capacité d'autofinancement prélevée sur les recettes de fonctionnement atteint 300.000 €uros.

Le montant global des investissements est prévu à environ 1 M €uros, financé par : l'emprunt 450.000 €uros, la capacité d'autofinancement 300.000 €uros et des subventions 150.000

€uros à 200.000 €uros, le solde étant prélevé sur l'excédent de fonctionnement des années antérieures.

Madame Anna MIGNOT déclare sa satisfaction de constater que les crédits affectés à l'aide aux associations augmentent, rappelant l'engagement du tissu associatif de Châtel-Guyon. Elle demande sur quels critères seront allouées les subventions. Monsieur le Maire rappelle que le nombre des associations sportives est plus élevé que celui des autres associations, et que les critères retenus sont le nombre des enfants, les performances, le besoin en investissements pour fonctionner, des subventions exceptionnelles pouvant être allouées lors de manifestations ponctuelles.

Madame Anna MIGNOT considère, d'autre part, qu'une évolution dans le sens de la mutualisation est souhaitable au niveau de l'Office de Tourisme. Concernant la fiscalité, Madame Anna MIGNOT fait part de son inquiétude sur l'évolution de la législation, au-delà de l'année 2011, aussi considère-t-elle qu'il est souhaitable de faire preuve de prudence.

En réponse, Monsieur le Maire fait part aux Conseillers Municipaux de son intention de les rendre destinataires d'une note d'explication sur la Taxe Professionnelle et son remplacement par la Contribution Economique Territoriale ainsi que sur les changements des destinataires des taxes existantes. Cette réforme de finances locales n'impacte pas directement les Communes incluses dans une intercommunalité à laquelle s'applique la Taxe Professionnelle Unique. D'après la simulation, V.S.V. serait gagnante au niveau de la réforme et sur un plan général, les intercommunalités perdantes verraient leurs pertes compensées par un fond national de péréquation.

Toutefois, Monsieur le Maire fait remarquer la prudence observée au niveau budgétaire, l'endettement de la Commune étant stabilisé ainsi que l'augmentation des taux.

Madame Brigitte LICHERON posant la question de l'accroissement de crédits de l'article relatif aux contrats et prestations de services et de la baisse des crédits affectés à la formation du personnel, comparativement au budget primitif de 2009, Monsieur Serge BRIOT fait remarquer que la comparaison doit être faite avec les résultats du compte administratif 2009 et non ceux du budget primitif 2009.

Le poste électricité – énergie s'étant accru, Monsieur le Maire fait remarquer que l'étude en cours, visant la piscine, a permis de constater des économies et qu'il est envisagé d'étendre cette démarche à d'autres bâtiments communaux, notamment le gymnase de la Mouniaude.

Monsieur François CHEVILLE faisant remarquer des baisses de crédits au niveau des prestations familiales, il est informé qu'elles varient en fonction du nombre d'enfants, et au niveau des crédits affectés à la rémunération des contractuels, il est informé que certains d'entre eux ont été stagiérisés et sont rémunérés sur un autre article.

Après que Monsieur le Maire ait attiré l'attention sur le fait que le présent budget est le premier budget élaboré en analytique, donc sans reconduction automatique de certaines prévisions, il soumet à l'approbation du Conseil Municipal :

1°) Les taux d'imposition suivants :

Taxe d'habitation : 11,44%

Taxe sur le foncier bâti : 22,85%

Taxe sur le foncier non bâti : 74,55%

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les taux susvisés.

2°) Le budget de la Commune

Le Conseil Municipal, à la majorité (21 voix pour, 8 abstentions : Claudine BELOT, Thierry VIDAL, Jacques MARCEL, J.J. DANTON, Aurélie MEUR, Brigitte LICHERON, Anna MIGNOT, François CHEVILLE), approuve le budget de la Commune.

3°) Les budgets annexes

Le Conseil Municipal, à la majorité (21 voix pour, 8 abstentions : Claudine BELOT, Thierry VIDAL, Jacques MARCEL, J.J. DANTON, Aurélie MEUR, Brigitte LICHERON, Anna MIGNOT, François CHEVILLE), approuve les budgets annexes.

RAPPORT N° 3 : ACQUISITION DE MATERIEL DE DENEIGEMENT : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire expose que la Ville de Châtel-Guyon projette d'acquérir un tracteur qui sera utilisé pour le déneigement mais également affecté à d'autres utilisations au service Espaces Verts, notamment le débroussaillage, ainsi qu'un équipement de déneigement et une saleuse auto chargeuse.

L'estimation de ces matériels est la suivante :

* Tracteur 100 CV	59.900 € HT
* Equipement de déneigement	3.200 € HT
* Saleuse auto chargeuse	6.200 € HT

Parallèlement, la Commune cèdera un camion non utilisé.

Compte-tenu qu'une partie de la Commune, Le Bournet est classé en zone « Montagne », le Conseil Général peut subventionner ces acquisitions à raison de 20% avec un plafond de 10.000 € pour le tracteur, et de 80% pour les accessoires, soit 7.520 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter ces subventions.

RAPPORT N° 4 : BAIL DE LOCATION DU PRESBYTERE

Monsieur le Maire propose, au Conseil Municipal, la résiliation du bail de location, du presbytère, de type 3, 6, 9, moyennant 1 € symbolique, en cours avec l'Association Diocésaine de Clermont-Ferrand, et son remplacement pour un bail emphytéotique, d'une durée de 40 ans, afin de permettre à cette Association de prendre en charge des travaux qui s'avèrent nécessaires dans le presbytère.

Il expose que l'évêché ayant décidé la vente de la Maison Sainte-Elisabeth, Rue de l'Hôtel de Ville, qui disposait de salles affectées, notamment, à l'enseignement du catéchisme, il est nécessaire d'aménager, dans une partie du presbytère, des salles de réunions l'autre partie affectée au logement d'un prêtre, projet qui nécessite notamment la mise en place d'un accès handicapés ainsi que le remplacement de la chaudière.

Monsieur François CHEVILLE suggère la conclusion d'un bail de longue durée de 40 ans plutôt qu'un bail emphytéotique, proposition qui est acceptée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la conclusion de ce bail et autorise Monsieur le Maire à le signer.

RAPPORT N° 5 : TARIFS MUNICIPAUX

Après examen de cette question par la commission des finances, Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs municipaux suivants, au titre de l'année 2010 :

1 – Location des gymnases (Mouniaude et Pâtural)

- * Habitants de Châtel-Guyon 100 €uros/jour
- * Extérieurs 120 €uros/jour

2 - Droits de stationnement des camping-cars, Place de la Musique Nationale
5 €uros par nuitée.

3 – Droits d'occupation de trottoirs et terrasses

- * Avenue Baraduc, Place Brosson 15 €uros/m²
- * Autres voies 10 €uros/m²
- * Parc Thermal gratuité

Monsieur Thierry VIDAL est informé, en réponse à sa question concernant le nombre des stationnements prévus sur l'aire, Place de la Musique Nationale, ainsi que le mode d'encaissement, que l'aire comptera 7 places de stationnement, et que les droits de stationnement seront encaissés en régie, l'objectif étant d'éviter un stationnement prolongé Place de la Musique Nationale. Monsieur le Maire rappelle qu'actuellement le jeton d'accès à la borne de service est vendu au prix de 2 €uros.

Monsieur François CHEVILLE posant la question du stationnement en dehors que sur cette aire, Monsieur le Maire l'informe qu'un arrêté municipal interdira le stationnement en dehors de cette aire, et du Parking du Pré Morand ainsi que du Parking des Roches, le stationnement étant gratuit sur ces deux derniers.

Monsieur le Maire précise que ces dispositions s'appliqueront à 2010, la compétence correspondante pouvant être transférée à V.S.V. en 2011.

Concernant le bail applicable aux terrasses du Parc Thermal, Monsieur Thierry VIDAL qui s'enquiert de la situation de celle du café Colonial est informé que cette terrasse est la propriété de son exploitant.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les tarifs susvisés.

RAPPORT N° 6 : EPF-SMAF : ADHESION DE COMMUNES

Les Communes de :

AMBERT (Puy-de-Dôme), par délibération en date du 12 Novembre 2009,
BELLENAVES (Allier), par délibération en date du 27 Juin 2009,
POUZY-MESSANGY (Allier), par délibération en date du 27 Novembre 2009,
RIS (Puy-de-Dôme), par délibération en date du 28 Mai 2009,
SAINTE FLORINE (Haute Loire), par délibération en date du 10 Juillet 2009,
VEZEZOUX (Haute Loire), par délibération en date du 23 Octobre 2009,
et le Conseil Général de l'ALLIER, par délibération en date du 25 Juin 2009,

ont demandé leur adhésion à l'Etablissement Public Foncier.

Le Conseil d'Administration dans ses délibérations des 15 Juillet, 1^{er} Septembre, 12 Novembre et 7 Décembre 2009 a accepté ces demandes et l'assemblée générale de l'EPF réunie le 7 Décembre 2009 a donné un avis favorable.

Conformément aux dispositions de l'article VI des statuts, les organes délibérants des collectivités territoriales, membres de l'EPF-Smaf devant ratifier ces demandes d'adhésions, le Conseil Municipal, à l'unanimité, les approuve.

RAPPORT N° 7 : S.I.E.G. : MODIFICATION DES STATUTS

Le Comité Syndical du S.I.E.G. du Puy-de-Dôme, au cours de sa réunion du 5 Décembre 2009, s'est prononcé à l'unanimité sur les nouveaux statuts du Syndicat qui transforment le S.I.E.G. du Puy-de-Dôme, Syndicat de Communes en un Syndicat Mixte, autorisant ainsi l'adhésion des E.P.C.I. pour la compétence optionnelle Eclairage Public.

Il s'est également prononcé sur les conditions de représentation de ces E.P.C.I. au sein du Comité Syndical.

Cette modification statutaire étant subordonnée à l'accord des Conseils Municipaux des Communes membres du S.I.E.G., le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces nouveaux statuts.

RAPPORT N° 8 : CREATION DE CADRES D'EMPLOIS PERMETTANT LA PROMOTION D'AGENTS

Monsieur le Maire propose, d'une part, afin de permettre la promotion, en cours d'année, d'agents pouvant bénéficier d'une promotion de grade, d'autre part, pour accroître le temps de travail d'agents, compte-tenu des besoins des services, la création des emplois suivants, à compter du 1^{er} Mars 2010 :

- 1) Emploi permettant la stagiérisation d'un agent contractuel :
 - * 1 emploi d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe

- 2) Emplois permettant l'augmentation du temps de travail d'agents :
 - * 1 emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe à 28H00 hebdomadaires en remplacement d'un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe à 17H30 hebdomadaires

- 3) Emplois permettant la promotion de grade d'agents :
 - * 5 emplois d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe
 - * 1 emploi d'agent de maîtrise principal
 - * 1 emploi d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles

Concernant l'accroissement du temps de travail des deux agents affectés à l'école maternelle Pierre Ravel, Madame Brigitte LICHERON qui s'enquiert du motif de cet accroissement est informée, par Monsieur le Maire, qu'il est la conséquence du nombre d'enfants de la 5^{ème} classe de maternelle qui en compte 27.

Monsieur Lionel CHAUVIN ajoute que ces tâches étaient effectuées, depuis la rentrée scolaire, par des agents du service accueil jeunes mais que des heures supplémentaires étaient nécessaires dans le cadre de la refonte des plannings de travail.

Madame Anna MIGNOT demandant si des diplômes sont requis pour ce type de travail, est informée que les agents s'occupant de petits doivent être titulaires du CAP Petite Enfance qui donne accès au concours d'ATSEM.

Madame Anna MIGNOT demandant, d'autre part, communication du plan de formation du personnel, Monsieur le Maire fait part de sa décision de présenter ce dossier en commission.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les créations d'emplois proposées.

RAPPORT N° 9 : SERVICE DE LA POLICE MUNICIPALE

1 - Création d'un emploi de brigadier de police municipale

Dans le cadre de l'évolution du service de la police municipale, Monsieur le Maire propose la création, à compter du 22 Février 2010, d'un emploi de brigadier de police qui sera pourvu par un agent territorial recruté par voie de mutation.

Cet agent encadrera les Agents de Surveillance de la Voie Publique de la Commune.

A la suite du départ de la Police Nationale qui était basée dans le bâtiment communal se trouvant Place de la Musique Nationale, le service de la police municipale s'installera dans ces locaux, à compter du 1^{er} Mars 2010. Le bureau sera ouvert au public, mais ce service fonctionnera 7 jours sur 7 lorsqu'il devra intervenir dans le cadre d'évènements.

2 – Régime indemnitaire du brigadier de police municipale

Il convient de voter le régime indemnitaire de l'agent recruté. Les taux suivants sont soumis à l'approbation du Conseil Municipal :

* Indemnité d'Administration et de Technicité : taux maximum 2,5 (identique à celui de l'ensemble des agents de la collectivité)

* Prime de fonction au taux de 19% (maximum 20%)

* Bonification Indiciaire : 10 points (prime liée aux fonctions d'encadrement)

3 – Convention avec la Police Nationale

Monsieur le Maire propose d'adopter, d'autre part, le principe de la conclusion d'une convention qui définira les relations entre la police municipale et la police nationale, ce qui permettra de confier au brigadier de police municipale certaines missions qui seront définies par cette convention.

Monsieur le Maire ajoute que l'agent recruté bénéficiera d'un salaire quasiment identique à celui perçu dans sa précédente collectivité.

Monsieur François CHEVILLE demande que la convention soit communiquée au Conseil Municipal préalablement au vote la concernant. Cette question est donc différée à la prochaine réunion.

Madame Anna MIGNOT est informée, en réponse à sa question, que les conditions de fonctionnement de ce service seront soumises à l'avis du Comité Technique Paritaire.

Monsieur Thierry VIDAL rappelle que la mise en place d'une police municipale faisait partie des projets de sa liste.

Le Conseil Municipal, à la majorité (28 voix pour, 1 abstention : Monsieur François CHEVILLE), approuve la création de l'emploi de brigadier de police municipale et le régime indemnitaire proposé.

RAPPORT N° 10 : CREATION D'EMPLOIS SAISONNIERS

Comme chaque année, à l'occasion de l'ouverture de la saison thermale, Monsieur le Maire propose la création, au titre de 2010, des emplois saisonniers suivants :

SERVICES TECHNIQUES

- 1 adjoint technique de 2^{ème} classe à TNC, du 15 Avril 2010 au 30 Octobre 2010.

SALLE DES FETES

- 1 adjoint technique de 2^{ème} classe à TNC, du 1^{er} Juillet 2010 au 30 Septembre 2010.

ESPACES VERTS

- 2 adjoints techniques de 2^{ème} classe à TC

* l'un : du 1^{er} Mai 2010 au 30 Juin 2010

* l'autre : du 1^{er} Mai 2010 au 30 Septembre 2010

NAVETTE

- 1 adjoint technique de 2^{ème} classe à TNC du 15 Avril 2010 au 30 Octobre 2010

SERVICE DES SPORTS : PISCINE

* **Caisse** : 2 Emplois : du 22 Mai 2010 au 19 Septembre 2010

* **Entretien des locaux** : 2 emplois : Du 22 Mai 2010 au 19 Septembre 2010

* **Filtreurs** : 2 emplois :

L'un : Du 1^{er} Avril au 21 Mai et du 20 Septembre au 15 Octobre

L'autre : Du 1^{er} Avril au 21 Mai et du 22 Mai au 19 Septembre

* **BEESAN** : 4 emplois à temps complet → Du 22 Mai au 19 Septembre

* **SNACK** : 2 emplois :

L'un : Du 22 Mai au 19 septembre

L'autre : Du 1^{er} Août au 31 Août

D'autre part, afin de permettre le fonctionnement du Centre de Loisirs pendant les congés scolaires, il propose la création des emplois suivants :

SERVICE JEUNESSE : CENTRE DE LOISIRS

4 emplois → Du 13 au 27 Février.

2 emplois → Du 17 au 30 Avril.

3 emplois → Du 1^{er} Juillet au 31 Août

2 emplois → Du 22 Octobre au 6 Novembre

Les recrutements correspondants seront ouverts en fonction des besoins précis des services et se feront sur CV présentés pour des emplois saisonniers.

Concernant la question de la buvette de la piscine, Monsieur François CHEVILLE demande si sa gestion a été proposé au particulier qui en avait la charge jusqu'en 2009. Monsieur le Maire répond que ce particulier a accepté, durant l'été 2009, la suggestion qui lui a été faite par les élus,

d'exploitation d'un local dans le Parc Thermal. Madame Danielle FAURE-IMBERT ajoute qu'il n'a pas manifesté à ce stade, le souhait de renouveler en 2010 cette expérience.

Relativement à la buvette de la piscine, vu l'impact économique et stratégique de cette prestation offerte essentiellement aux jeunes, et son succès en 2009, il n'est pas souhaitable de la sous-traiter.

Monsieur Thierry VIDAL fait remarquer l'augmentation du nombre de contrats saisonniers proposés par rapport à 2009, Monsieur Lionel CHAUVIN précise que dans les centres de loisirs, la fréquentation a augmenté, Monsieur le Maire ajoute qu'en ce qui concerne les espaces verts, les recrutements répondent à un accroissement de la charge de travail de ce service durant l'été et au remplacement des congés du personnel permanent.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la création des emplois susvisés.

RAPPORT N° 11 – ACCUEIL D'UN STAGIAIRE

Monsieur le Maire expose que la législation rend obligatoire le paiement d'une allocation aux stagiaires, dont la période de stage est supérieure à 2 mois, s'élevant à 360,60 € euros mensuels.

La Ville de Châtel-Guyon accueillera, prochainement, pour une durée de six mois, une stagiaire qui aura pour mission de participer à la mise en place et au suivi d'actions de communication, et propose de lui allouer cette gratification. Il s'agit d'une jeune femme qui prépare un Master 2 Tourisme et Valorisation du Territoire à l'université Blaise Pascal à Clermont-Ferrand.

Monsieur François CHEVILLE émettant une réserve sur l'obligation pour les collectivités territoriales d'allouer une gratification aux stagiaires, alors que c'est une obligation pour l'état, Monsieur le Maire propose de vérifier cette information, mais précise que c'est un souhait de rémunérer les stagiaires accueillis pour une durée supérieure à deux mois dont le travail complète les missions des services municipaux.

Monsieur Thierry VIDAL sollicitant des précisions sur des missions confiées à la stagiaire, est informé qu'elle apportera ses compétences au niveau de la communication de la Ville, la préparation des opérations de mécénat du théâtre et du calendrier de manifestations.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette proposition.

RAPPORT N° 12 – ASTREINTES DU PERSONNEL

Monsieur le Maire propose de compléter la délibération du Conseil Municipal du 19 Juillet 2006 qui mentionne les cadres d'emplois dont les titulaires ont vocation à effectuer des astreintes par la disposition suivante :

- cadre d'emploi des adjoints d'animation de 2^{ème} classe

L'ensemble des astreintes effectuées par les agents de différents services communaux sera globalement réétudié en fonction de l'évolution du fonctionnement des services et soumis au Conseil Municipal lors d'une prochaine réunion, après avis du C.T.P., dans un souci d'harmonisation.

Monsieur François CHEVILLE demandant le motif de cette décision, est informé par Monsieur Serge BRIOT que l'astreinte effectuée par des agents de ce cadre d'emploi concerne la Halle de Sports, équipée d'un système d'alarme.

Madame Brigitte LICHERON attirant l'attention sur la sécurité de l'agent contraint à se rendre à la Halle de Sports lors du déclenchement de l'alarme, notamment la nuit, Monsieur Ramon GARCIA précise que l'adjoint de permanence peut être contacté.

Monsieur François CHEVILLE posant la question de la rémunération des astreintes hebdomadaires est avisé qu'elles avoisinent 150 € (de 16H30 à 08H00 la semaine, 24H00 par jour le week-end).

Après que Madame Anna MIGNOT ait émis le souhait d'une harmonisation des astreintes, le Conseil Municipal, à la majorité (28 voix pour, 1 abstention : Madame Brigitte LICHERON) approuve l'extension susvisée.

RAPPORT N° 13 – ASSOCIATION JAZZ AUX SOURCES

Monsieur le Maire expose que l'Association Jazz aux Sources, en cours de création, gèrera l'intégralité de l'organisation annuelle du Festival de Jazz.

La Ville de Châtel-Guyon est un partenaire de cette association, dans un premier temps, dans l'objectif de lui permettre ensuite d'évoluer vers son autonomie et de bénéficier beaucoup moins de l'aide de la Commune, ainsi que cela a été le cas d'autres associations qui ont progressivement acquis cette autonomie grâce à l'investissement de bénévoles. Monsieur Louis LEVADOUX précise que cette association va, au cours des prochains jours, prendre sa pleine fonction au niveau de son activité du Festival de Jazz de Mai 2010.

Dans ce cadre, il convient que Conseil Municipal délibère sur les 3 points suivants :

1 – Désignation des représentants du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal est invité à désigner 4 élus au sein du bureau de cette Association.

Monsieur le Maire propose les candidatures de :

- * Louis Levadoux
- * Jacques Cregut
- * Gilles Dolat
- * Brigitte Licheron

2 – Subvention

Il propose d'allouer, à cette association, une subvention s'élevant à 40.000 €uros au titre de l'année 2010, somme inscrite au budget primitif 2010.

3 – Conclusion d'une convention

La conclusion, entre la Ville de Châtel-Guyon et l'Association Jazz aux Sources, d'une convention, permettra comptablement le versement de cette subvention et définira les relations entre les cocontractants.

Cette somme était déjà affectée, les années précédentes, à l'organisation de cet évènement donc le budget global n'augmenté pas.

Monsieur François CHEVILLE ne conteste pas le choix d'une structure associative dont le fonctionnement est plus souple que celui d'une régie municipale, mais souhaite la mise en place du

bureau avant le versement de la subvention de 40.000 €uros. Il demande d'autre part que la durée de la convention soit limitée à un an afin de permettre de revoir éventuellement ses dispositions l'année prochaine.

Monsieur Louis LEVADOUX faisant remarquer que le versement de la subvention est, dès à présent, nécessaire, compte-tenu des engagements déjà pris, Monsieur François CHEVILLE suggère de verser un acompte sur la subvention d'un montant permettant de faire face à ces engagements.

Monsieur François CHEVILLE émet des réserves quand au versement des fonds publics, arguant que la gestion par une association constitue le passage du droit public au droit privé, les membres du bureau d'une association pouvant ne pas gérer les fonds comme une collectivité.

Monsieur le Maire attire l'attention sur le fait que le montant de la subvention ne sera pas reconduit automatiquement, mais sera soumis chaque année au vote du Conseil Municipal.

Madame Anna MIGNOT s'enquérant de l'évolution du festival et de la nécessité d'une association, Monsieur Louis LEVADOUX précise qu'elle connaît une dynamique croissante chaque année, et que sa gestion par une association la simplifie au niveau de l'efficacité d'une organisation lourde.

Monsieur le Maire ajoute que cet évènement qui a un coût global de 90.000 €uros dont 50% à la charge de la Commune, y compris l'intervention du personnel communal, est un évènement spécifique à la Ville de Châtel-Guyon, non soutenu par le Conseil Régional et que si cette association évolue vers une dimension intercommunale, elle pourra bénéficier d'autres soutiens.

Monsieur Thierry VIDAL demandant quel seront les membres de l'association, autres que les élus, est informé que les membres des associations locales y siégeront, la Présidente de cette association étant la Présidente de l'Association Évidence. Un représentant de l'École de Musique et un représentant de l'association des commerçants notamment, en seront membres.

Suite aux remarques des conseillers, Monsieur le Maire propose que la convention soit conclue pour un an, sera renouvelable par tacite reconduction et qu'elle stipule le versement de plusieurs acomptes.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la désignation des 4 élus, la signature de la convention modifiée et la subvention d'un montant de 40.000 €uros versée en plusieurs acomptes.

RAPPORT N° 14 – INFORMATIONS DIVERSES

1 – Syndicat du Bois de l'Aumône

Face aux dysfonctionnements répétés de ce Syndicat à plusieurs niveaux : gestion de la déchetterie, exécution irrégulière des prestations relatives aux différentes collectes, notamment, Cette question a été abordée lors de la dernière réunion du conseil communautaire de Volvic Sources et Volcans, et si aucune amélioration n'est apportée, il sera proposé au Conseil Municipal de demander à Volvic Sources et Volcans d'étudier la sortie de ce Syndicat.

Monsieur François CHEVILLE suggère de solliciter la médiation de Monsieur le Préfet.

2 - Contentieux en cours

Le Syndicat UNSA des territoriaux de la Ville de Châtel-Guyon a engagé, auprès du Tribunal Administratif, un recours contre des dispositions du régime indemnitaire de la Ville de Châtel-Guyon, en ce qui concerne les critères liés à la notation.

Le cabinet d'avocats DEVES a été sollicité pour assister la Commune dans le cadre de ce contentieux.

3 - Exercice du Droit de Prémption Urbain

En application de la délégation dévolue au Maire par le Conseil Municipal, le droit de prémption urbain a été exercé, d'une part, sur une parcelle de terrain cadastrée section AL N° 236, Avenue des Etats-Unis, d'une superficie de 126m², au prix de 11.800,00 Euros. Cette acquisition pouvant permettre une extension éventuelle du parking existant.

Monsieur Dominique RAVEL émet une réserve sur cette acquisition qui contraint la ville a entretenir la parcelle.

D'autre part, le droit de prémption urbain a été exercé sur les parcelles cadastrées section AD N° 1273, d'une superficie de 38m² et AD N° 1275 d'une superficie de 202m², lieudit Pâtural Bas, au prix de 33.000,00 Euros, pour des raisons d'urbanisme dans l'objectif de création d'espaces verts dans ce secteur.

4 – Conclusion de contrats de maintenance : appareils frigorifiques – Logiciels

Un contrat a été conclu avec la Société BONNET, spécialiste des équipements frigorifiques, ayant pour objet la maintenance des équipements frigorifiques des cuisines de l'espace restauration de l'école Pierre Ravel, de la Mouniaude et de la Salle des Fêtes, moyennant un coût annuel de 300 Euros HT incluant une visite préventive par an, un remise de 10% sur les pièces détachées, un coût de main-d'œuvre horaire de 60 Euros HT et un coût de déplacement de 63 Euros HT.

Le contrat est conclu pour une durée d'un an reconductible au maximum deux fois.

D'autre part, un contrat d'une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction a été conclu, avec la Société LOGIDOC, pour la maintenance du logiciel de la police municipale, moyennant une redevance annuelle de 80 Euros TTC.